

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 5 juillet 2024

ID : 014-211401815-20240624-DELIB20240612-DE



Exécutoire le 5 juillet 2024



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 20 Votants : 24	Séance du 24 juin 2024
Date de la convocation : 18 juin 2024	
Delib20240612	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à M. Pierre JUNQUA
M. Didier LIZORET à M. Jean-Marie GUILLEMIN
Mme Fabienne MOREL à Mme Isabelle GERME
Mme Claude FRÉMIN à M. MZARI-ROSSI.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Madame Isabelle GERME, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 5 juillet 2024



ID : 014-211401815-20240624-DELIB20240612-DE

Exécutoire le 5 juillet 2024

Delib20240612

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants dans le cadre de l'organisation de la cérémonie du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Cormelles le Royal

Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, rappelle que le 19 juillet prochain, se déroulera la cérémonie du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Cormelles le Royal.

L'association des Anciens Combattants de Cormelles le Royal, en lien avec l'association des Anciens Combattants de la Commune d'Ifs, a pour projet d'aller chercher la flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris afin de la rapporter pour les commémorations cormelloises et ifoises. Cette organisation représente un coût non négligeable pour l'association.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Anciens Combattants de Cormelles le Royal pour mener à bien ce projet.

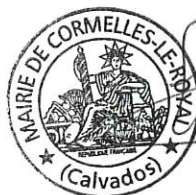
Oui cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Anciens Combattants de Cormelles le Royal pour aller chercher la flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris afin de la rapporter pour la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 26 juin 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN